

INFORMATIONS

Madame, Monsieur,

Voilà déjà un an que nous sommes dans une situation particulière due à la pandémie de COVID et nous avons pris l'habitude de communiquer avec vous par le biais de mails, d'affiches ou de notre site internet «www.molinchart.com ».

- Bien entendu, nous ne pouvons que vous rappeler d'être tous vigilants envers les règles sanitaires édictées par le Préfet au fil des jours et de l'évolution de la situation dans le département.
 - Port du masque obligatoire dans tout l'espace public (même dans le village) ;
 - Distanciation ;
 - Isolement des cas contacts ;
 - Couvre-feu à 19h, en dehors de ce créneau, justificatif obligatoire ;
 - Consommation d'alcool interdit dans l'espace public.
- Pour le bien de tous et une vie agréable dans notre village, quelques règles sont à respecter par les habitants dont la responsabilité civile peut être engagée, telles que :
 - L'interdiction de brûler dans son jardin ;
 - Ramassage des déjections canines sur les espaces publics;
 - Propreté et sécurité des trottoirs devant les habitations (nettoyage, désherbage, balayage des feuilles et autres détritiques et, l'hiver, déneigement et salage en cas de verglas).
- Les travaux prévus rue du Moulin Mambert commenceront fin mai par l'entreprise retenue : ATP de Coucy-les-Eppes. L'accès par le bas de la rue du Moulin Mambert sera interdit pendant cette période.
- Les études pour les travaux de la rue Saint-Martin avancent. Pour ces travaux, la commune fera l'acquisition d'un terrain.

- La réfection de la façade de la mairie sera effectuée par le chantier d'insertion de la communauté d'agglomération en mai/juin, comme prévu.
- Le démoussage de toutes les toitures des bâtiments communaux est programmé.
- Pour la sécurité des enfants, un panneau d'information va être installé dans plusieurs rues.
- Une réflexion est en cours pour l'installation d'un city stade.
- Un défibrillateur est commandé dans le cadre d'un groupement d'achats de la communauté d'agglomération.
- Les changements de canalisation d'eau potable, rue de la Plaine, devraient être exécutés en octobre. Ces travaux seront suivis par le syndicat des eaux (SEROL). Suite à ces travaux, la voirie départementale envisage de réaliser un revêtement sur une demi-largeur de chaussée.
- Tous les mercredis, un marché s'installe sur la place de la commune de 16h à 19h. Pour faciliter l'installation des commerçants, le stationnement est interdit aux emplacements marqués au sol, merci de respecter cette interdiction.
- Je reviens sur le couvre-feu mis en place par le gouvernement de 19h à 6h, et certaines incivilités constatées :
 - En effet, des jeunes du village ne respectent pas ce couvre-feu, notamment autour de l'église et sur la place, et font preuve d'incivilités comme banc public détruit, jet de cailloux sur fenêtres d'espaces privées, etc..
 - Des motos de cross non immatriculée circulent dans les rues et chemins du village, ce qui est interdit par le code de la route.
- Je demande donc aux parents d'être vigilants envers leurs enfants et de leur rappeler que ces agissements sont punissables d'amendes par les forces de l'ordre.

Nous restons à votre écoute, prenez soin de vous tous !

Fait à Molinchart le 26 AVRIL 2021

Le MAIRE

Rémi CARLIER